



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Neuvième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le neuvième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/77/492](#)). À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, puis des réponses écrites le 2 novembre 2022.
2. Soumis en application de la section XVIII de la résolution [76/246](#) de l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général fait le point des activités de planification et de construction menées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Les informations financières qui y sont présentées ont été établies à partir des données disponibles au 31 juillet 2022 (ibid., par. 1 et 2).

II. Gouvernance du projet

3. Le Comité des commissaires aux comptes a effectué un audit à distance et des visites d'audit à l'Office des Nations Unies à Genève du 1^{er} au 19 novembre 2021 et du 10 au 28 janvier 2022 ([A/77/492](#), par. 12). Sur les 43 recommandations qui avaient été formulées, 39 (soit 91 %) avaient été appliquées et 4 (soit 9 %) étaient en cours d'application ([A/77/94](#), par. 5 et 53). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que deux des recommandations antérieures, concernant le calcul des revenus locatifs et l'imputation des coûts de sécurité et d'entretien à tous les utilisateurs des bâtiments, ne pouvaient être appliquées avant la fin du projet. Les deux autres recommandations étaient en cours de mise en œuvre par les Services centraux d'appui de l'Office. Le Comité consultatif a également été informé que le Comité des commissaires aux comptes avait formulé 24 observations dans son dernier



rapport (A/77/94), auxquelles l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial s'employait actuellement à répondre.

4. Dans son dernier rapport, le Comité des commissaires aux comptes formule un certain nombre de recommandations concernant l'accessibilité du bâtiment H, notamment sur la structure inadéquate et la nécessité d'examiner les factures soumises par l'entrepreneur pour déterminer si celui-ci avait été trop payé, ainsi que sur l'élimination la plus rapide possible des obstacles physiques et techniques auxquels se heurtaient les personnes handicapées (A/77/94, par. 150 à 152, 161, 162, 180 et 186). Aux paragraphes 41 à 44 de son rapport (A/77/492), le Secrétaire général décrit les mesures prises pour améliorer l'accessibilité. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, d'après l'évaluation faite par l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial, les problèmes d'accessibilité du bâtiment H concernaient certains cas où des exigences concurrentes dans les règles en matière de sécurité incendie et de sécurité des personnes et les règles d'accessibilité n'avaient pas été résolues de manière adéquate et que, de ce fait, les critères d'accessibilité n'avaient pas été entièrement intégrés. Des mesures correctives étaient en cours et du personnel supplémentaire chargé du contrôle de la qualité avait été engagé pour réduire la probabilité que de tels cas ne se reproduisent à l'avenir. Le groupe de travail sur l'intégration du handicap allait effectuer un examen et un audit de l'accessibilité de chaque section des bâtiments historiques lorsque l'entrepreneur aurait terminé, afin de recenser tout problème auquel il faudrait remédier avant que les bâtiments ne soient remis et que la liste des travaux à faire pour le bâtiment H soit considérée comme terminée. Le poste d'architecte (P-4) qui avait été récemment ajouté à l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial permettrait également d'apporter une supervision supplémentaire aux futures conceptions techniques. L'objectif était de donner suite aux recommandations du groupe de travail et aux observations du Comité des commissaires aux comptes d'ici à la mi-2023. Le Comité a également été informé que l'entreprise de conception était responsable de la supervision et devait effectuer des vérifications régulières et rendre compte de l'avancement des travaux de construction, y compris de leur conformité aux caractéristiques de conception approuvées dans le contrat. Après l'achèvement des travaux, le bureau d'études était responsable de la validation de l'aspect conception, tandis que l'entrepreneur était responsable de son exécution.

5. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes fait également des recommandations sur l'exécution des modifications qui ne font pas l'objet d'un accord préalable avec l'entrepreneur (A/77/94, par. 196). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'entrepreneur n'était pas autorisé à procéder, sauf à ses propres risques, à des travaux liés aux modifications, y compris la commande de matériaux à « long délai de livraison ». En conséquence, le projet avait été retardé et des ajournements étaient imputables à l'entrepreneur. Le Comité a également été informé que le risque de litige résultant d'un désaccord sur la valeur d'une modification était considéré comme faible. Le contrat prévoyait des mécanismes permettant à l'ONU de déterminer la valeur d'une modification dans les cas où un accord ne pouvait être obtenu sur la valeur des travaux et le prestataire pouvait contester cette détermination aux termes du contrat. Le contrat prévoyait également la possibilité de faire appel à des experts indépendants pour évaluer la valeur d'une modification en cas de litige prolongé. Le risque le plus important était que l'ensemble du processus et des étapes à suivre avant qu'une décision puisse être prise prolonge la durée des travaux, en particulier lorsque le montant de la variation en litige était relativement faible et que l'exposition financière liée à la variation était bien connue et contrôlée.

6. Le Comité consultatif compte que toutes les recommandations du Comité seront pleinement appliquées dès que possible et qu'il en sera rendu compte dans le prochain rapport d'étape.

III. État d'avancement du projet

A. État d'avancement des activités

7. Au paragraphe 25 de son rapport, le Secrétaire général décrit l'état d'avancement du projet, notamment les principales étapes suivantes :

a) Achèvement de l'essentiel des travaux de construction du nouveau bâtiment H le 4 octobre 2021, qui a été officiellement inauguré le 1^{er} novembre. Le marché relatif à la construction de ce bâtiment est entré dans la période de garantie de deux ans, et des activités de clôture sont en cours pour la levée des réserves mineures restantes ;

b) Avancement considérable des travaux de rénovation des bâtiments historiques datant des années 1930 et 1950 avec le lancement des activités de mise en service du bâtiment AC en juin 2022 et la réalisation en cours des derniers travaux de finition dans les bâtiments D et S1. Les travaux dans les sections A et AB continuent d'avancer : la zone de la Salle des Pas Perdus, de part et d'autre de la principale Salle des Assemblées, a retrouvé sa conception d'origine datant des années 1930, et des travaux de finition sont en cours. Les salles de conférence historiques XI, XII et XVI sont en train d'être entièrement rénovées, et la construction de nouvelles cabines d'interprétation est presque achevée. Les travaux de rénovation du bâtiment C, qui ont démarré en octobre 2021, ont continué de progresser, notamment les travaux de démolition et de déshabillage nécessaires pour agrandir le Press Bar et créer le nouveau studio de la Télévision et vidéo des Nations Unies (UNTV), lesquels seront suivis par des travaux de mécanique, d'électricité et de plomberie ;

c) Mise en œuvre des dernières technologies en matière d'audiovisuel sur IP (audiovisuel sur réseau informatique) afin que le matériel et les technologies employés répondent à des standards de qualité reconnus dans le secteur pour les salles de conférence historiques des bâtiments A, AB et AC. Ces bâtiments, ainsi que le bâtiment de conférence temporaire, qui a été reconfiguré en une grande salle de conférence de 600 places, seront ainsi en mesure d'assurer la continuité des opérations et de répondre à la nécessité, pour les participantes et participants aux conférences, de se connecter et d'assister à distance aux conférences multilingues, grâce principalement à des logiciels et à des systèmes audiovisuels informatiques, lorsque le bâtiment E sera fermé pour rénovations, à partir de début 2023 ;

d) Achèvement réussi du processus de passation de marchés concernant le bâtiment E (contrat 3), construit dans les années 1970, la signature du contrat étant prévue pour septembre 2022. Il s'agira de la dernière grande passation de marchés, et l'équipe chargée du projet pourra alors se concentrer exclusivement sur les étapes de gestion des marchés et d'exécution des travaux.

8. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la salle de conférence temporaire modifiée avait rouvert le 1^{er} septembre. Dans le bâtiment E, la fermeture des grandes salles de conférence était prévue pour février 2023. Cependant, il était procédé à une évaluation des conséquences des perturbations et problèmes en cours et de leur incidence sur le calendrier du projet. Le contrat pour la rénovation du bâtiment E devait être signé dans un avenir proche, et les services de préconstruction pourraient alors commencer. Une fois le contrat signé, une planification plus définitive de la fermeture du bâtiment E serait possible. En tout état de cause, le

bâtiment E ne serait pas fermé avant que le nombre de salles de conférence disponibles dans le Palais historique soit suffisant. Le Comité a également été informé qu'il n'était pas possible de donner des chiffres concrets pour les projections relatives à l'utilisation future des salles de conférence.

9. Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la rénovation des bâtiments historiques des années 1930 et 1950 et l'utilisation des technologies les plus modernes pour faciliter la participation à distance à des conférences multilingues, et compte que le Secrétaire général fera le point à l'Assemblée générale, notamment sur la finalisation du contrat relatif au bâtiment E, au moment de l'examen du présent rapport et dans le prochain rapport d'étape.

10. Aux paragraphes 26 à 28 de son rapport, le Secrétaire général indique que la combinaison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de la situation des marchés mondiaux et de l'instabilité géopolitique a perturbé les chaînes d'approvisionnement et avait eu des incidences à la fois sur la disponibilité et le coût des matériaux essentiels, ce qui avait entraîné des retards de livraison de nombreux articles. Cette situation s'expliquait en grande partie par la baisse des niveaux de productivité due au nombre important de cas de COVID-19, qui avait entraîné un retard d'environ un mois pour toutes les sections en cours de rénovation. Les coûts supplémentaires sont évalués par l'entrepreneur chargé des rénovations mais, jusqu'à présent, les coûts sont en grande partie fixés dans le contrat et donc à la charge de l'entrepreneur. Des coûts imputables aux retards accusés dans la réception des matériaux et des composants pour les modifications du projet, tels que les coûts liés aux mises à niveau technologiques des salles de conférence, continuent d'être engagés et sont pris en charge au titre des provisions pour imprévus actuelles. Compte tenu des dépenses supplémentaires pour le projet de plan stratégique patrimonial et l'équipe de conception causées par les nouveaux ajournements, auxquelles s'ajoutent des coûts encore inconnus qui seront établis pendant la phase préalable au lancement du chantier du bâtiment E et les retards accusés dans les travaux de rénovation, il reste possible que tous les éléments du cahier des charges initial ne soient pas exécutés dans les limites du budget approuvé. En conséquence, l'ONU a procédé à des analyses de la valeur et à des optimisations visant à atteindre les objectifs approuvés dans le cahier des charges tout en réduisant les coûts. Les prévisions de dépenses sont suivies tous les mois, et le plan de dépenses est entièrement mis à jour à toutes les étapes importantes de l'exécution. Les risques liés au projet continuent d'être examinés et analysés de manière approfondie, et des stratégies d'atténuation appropriées continuent d'être élaborées et exécutées.

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial atténue le risque lié à la chaîne d'approvisionnement en collaborant étroitement avec le prestataire pour commander les matériaux et les fournitures nécessaires le plus tôt possible, de manière à limiter les hausses de prix et les retards de livraison et à trouver d'autres sources d'approvisionnement. En outre, elle avait pris toutes les dispositions nécessaires pour faire face à une hausse des coûts en tenant compte du niveau de hausse constaté en Suisse, ce qui lui avait permis de reconstituer largement le montant disponible dans la réserve pour imprévus. La direction de l'Office était d'avis que le maintien d'un contrôle et d'une gestion rigoureux des coûts, l'examen régulier et proactif des risques et des imprévus, ainsi qu'une plus grande souplesse de gestion pour exécuter les modifications en temps voulu devraient garantir que le projet serait mené à bien dans le respect du budget autorisé. **Le Comité consultatif prend note de la possibilité que tous les éléments du cahier des charges initial ne soient pas exécutés dans les limites du budget approuvé et compte que des efforts continueront d'être faits**

pour remplir le cahier de charge prévu et approuvé et respecter le coût global approuvé (voir les paragraphes 14 et 15).

B. Calendrier du projet

12. Le dernier calendrier du projet est présenté à la figure XI et au tableau 4 du rapport. Le calendrier a été retardé d'un mois (voir par. 10). Les prochaines grandes étapes du projet sont les suivantes :

- a) Poursuite en 2022 des travaux de rénovation des bâtiments historiques du Palais datant des années 1930 et 1950 ;
- b) Achèvement des activités nécessaires à la levée des réserves pour le nouveau bâtiment H au cours de l'année 2022 ;
- c) Achèvement du processus de passation du marché principal pour la phase 2.2 (rénovation du bâtiment E) au troisième trimestre de 2022 ;
- d) Désignation d'un entrepreneur pour la phase 2.2 (rénovation et démantèlement du bâtiment E datant des années 1970) et début de la phase préalable aux travaux, y compris l'achèvement des études techniques au deuxième semestre de 2022 et au premier semestre de 2023, sachant que la fermeture du bâtiment E est subordonnée à l'achèvement et à la remise en service complète des salles de conférence rénovées ;
- e) Achèvement progressif des principales phases subsidiaires relatives à la rénovation des bâtiments historiques des années 1930 (bâtiments A, D et S1) d'ici à la fin de 2022 et achèvement progressif des dernières phases subsidiaires (bâtiments B, C et S2) de 2023 au premier trimestre de 2024 ;
- f) Achèvement de la rénovation du bâtiment E au début de 2025 ;
- g) Gestion du délai de garantie après l'achèvement des travaux pour tenir compte des évaluations postérieures à l'achèvement et à l'installation, du versement de la retenue de garantie, de la mise en service saisonnière des équipements et d'autres activités de clôture relatives à la qualité et des finances reflétant la période de garantie de deux ans associée à chacun des principaux contrats ([A/77/492](#), par. 56). **Le Comité consultatif prend note du retard et des prochaines étapes du calendrier du projet, et compte que tout sera mis en œuvre pour assurer l'achèvement du projet dans les délais approuvés.**

C. Risques liés au projet

13. Le tableau 1 du rapport fournit une comparaison des cinq principaux risques recensés dans trois rapports d'activité annuels successifs. Le cinq principaux risques actuels sont : a) l'augmentation des coûts qui pourrait résulter de la conclusion de l'accord sur le prix maximum garanti des travaux du bâtiment E après la phase préalable aux travaux ; b) les retards et les coûts supplémentaires dus à des ruptures des chaînes d'approvisionnement du fait de la pandémie ou de conflits ; c) le délai entre la modification d'un contrat et le moment où l'entrepreneur est tenu de se conformer à l'instruction tendant à modifier les travaux ; d) les erreurs de conception et omissions dans le calcul du prix de l'offre pour les travaux sur le bâtiment E et d'autres travaux à exécuter ; e) les retards dans les travaux du bâtiment E du fait d'un besoin imprévu de modifier ou de réparer des structures ou des installations mécaniques et électriques existantes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du « modèle des trois lignes » adopté par la société de gestion du risque pour atténuer les risques, la première ligne étant l'équipe de gestion

du projet, la deuxième étant l'assurance du programme, y compris la gestion indépendante du risque, la troisième étant la surveillance indépendante par le Comité directeur du projet, le Conseil consultatif et le Service de la politique de gestion mondiale des biens, ainsi que l'audit indépendant de la gestion et de l'exécution du plan stratégique patrimonial par le Comité des commissaires aux comptes.

D. Coût du projet

14. Le tableau 5 du rapport présente le dernier plan de dépenses révisé qui tient compte de l'état d'avancement actuel du projet et des prévisions relatives aux crédits nécessaires pour atteindre les objectifs approuvés dans le cahier des charges, lesquelles restent fondées sur le budget maximum approuvé (836,5 millions de francs suisses). Les prévisions de dépenses révisées correspondant aux coûts de base du projet (coûts hors réserve pour imprévus) s'élèvent actuellement à 761,4 millions de francs suisses, ce qui est inférieur de 38,5 millions de francs suisses aux prévisions figurant dans le huitième rapport d'étape annuel. Cette diminution tient principalement à la mise en œuvre de mesures d'analyse de la valeur et de mesures de maîtrise des coûts, aux résultats de l'appel d'offres pour le bâtiment E et aux autres mesures d'économie prises durant la période considérée. Les dépenses effectivement engagées pour l'ensemble du projet s'élèvent à 471,9 millions de francs suisses pour la période allant de 2014 au 31 juillet 2022, et celles prévues pour le reste de 2022 sont estimées à 49,6 millions de francs suisses ([A/77/492](#), par. 62 à 64). **Le Comité consultatif prend note de la réduction enregistrée dans les prévisions de dépenses révisées correspondant aux coûts de base du projet et encourage le Secrétaire général à continuer de suivre de près les coûts du projet. Il compte que le prochain rapport d'étape fera le point sur les prévisions de dépenses.**

15. **Le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet et de prendre les mesures nécessaires pour que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée (voir [A/76/7/Add.15](#), par. 13).**

E. Autres aspects concernant le projet

Stratégies de gestion souple de l'espace de travail et optimisation de l'espace

16. Dans son rapport, le Secrétaire général indique avoir appliqué dans leur intégralité les dispositions des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le nouveau bâtiment permanent (bâtiment H), comme l'avait demandé l'Assemblée générale. Dans les bâtiments historiques du Palais, l'aménagement existant, essentiellement composé de bureaux individuels, demeurera l'environnement de travail prédominant ; on y ajoutera néanmoins un nombre limité de bureaux hybrides créés à dessein, qui pourront éventuellement être utilisés de manière flexible. À ce jour, plus de 1 200 mouvements de personnel ont eu lieu. Les mesures de réduction du taux d'occupation des bureaux et de distanciation physique adoptées pour lutter contre la pandémie ont été levées en mai 2022. Lorsque le personnel qui est actuellement hébergé temporairement dans le bâtiment retournera dans les sections rénovées du Palais, l'attribution des espaces en vue des prochains déménagements temporaires dans le bâtiment H se fera en optimisant davantage l'occupation des bureaux. Le projet visera à améliorer l'efficacité de l'utilisation du bâtiment, ce qui supposera par exemple d'augmenter, dans la mesure du possible, le ratio d'utilisation souple des bureaux ([A/77/492](#), par. 34 et 37). Ayant demandé des précisions, le

Comité consultatif a été informé que le retour du personnel dans les sections rénovées du Palais allait probablement commencer au début de 2023.

17. Sur la base de la capacité d'accueil maximale de 3 648 personnes, il est prévu que tous les espaces soient attribués. Les effectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sont passés de 730 à 930 et deux nouvelles entités (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Global Executive Leadership Initiative) ont emménagé dans le bâtiment H au second semestre de 2021. Il est prévu qu'une fois le projet de plan stratégique patrimonial achevé, la capacité d'accueil maximale allouée au complexe du Palais dépassera les 3 507 personnes prévues à l'origine. En janvier 2022, la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël s'est installée dans la Dépendance La Pelouse. Des demandes d'hébergement d'autres entités et organes des Nations Unies établis en vertu de mandats du Conseil des droits de l'homme continuent d'être reçues et des travaux sont en cours pour déterminer s'il est possible d'y accéder, au cas par cas. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Centre international de calcul des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement continuent tous à se dire intéressés (*ibid.*, par. 39 et 40).

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, à court terme, le bâtiment H était utilisé comme espace transitoire pour permettre les déménagements pendant la rénovation. À long terme, un espace dans le bâtiment H serait mis à la disposition du HCDH, qui pourrait déménager du Palais Wilson et des bâtiments Motta, situés à l'extérieur du Palais des Nations. Il était probable que le HCDH emménagerait dans le bâtiment H en deux phases, à partir de la mi-2024 et après l'achèvement des travaux du plan stratégique patrimonial en 2025. Le Comité a également été informé que l'attribution d'espaces à des entités spécifiques sur le campus de l'Office des Nations Unies à Genève tiendrait compte de l'emplacement définitif optimal afin d'éviter de diviser les entités en les répartissant dans des espaces séparés et de garantir l'utilisation d'espaces transitoires et la continuité des activités. Bien que l'on ait tenu compte des préférences des locataires qui souhaitaient revenir dans le bâtiment où ils étaient historiquement situés, cela n'avait pas toujours été possible. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, notamment sur l'optimisation de l'espace et les aménagements, seront fournies dans le prochain rapport d'étape.**

Incidences environnementales et réduction de la consommation d'énergie

19. Le Secrétaire général indique, dans son rapport, que l'un des principaux objectifs du plan stratégique patrimonial est de réduire la consommation d'énergie du Palais d'au moins 25 % par rapport au niveau de référence de 2010. L'objectif révisé de réduction de la consommation d'énergie à atteindre dans le cadre du plan stratégique patrimonial est désormais de 11,5 %, alors que le niveau de référence révisé de 2015 était de 25 % (*ibid.*, par. 45). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les niveaux de référence de 2010 et 2015 avaient été calculés à partir des factures d'énergie (électricité, gaz naturel, réseau du lac Léman) de 2010 et 2015, normalisés par la méthode des degrés-jours, soit une pratique courante permettant de comparer la consommation d'énergie d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques. Le Comité des commissaires aux comptes a approuvé la méthode.

20. Le Secrétaire général fait valoir que, si la consommation d'énergie est en train de baisser, le coût de l'énergie, quant à lui, ne cesse d'augmenter. Les objectifs devraient pouvoir être atteints si la rénovation est effectuée conformément aux études techniques de référence, notamment grâce aux initiatives suivantes :

a) L'incidence environnementale du bâtiment H fait l'objet de contrôles rigoureux pour garantir un degré de performance équivalent au niveau Or de la certification Leadership in Energy and Environmental Design, reconnue à l'échelle internationale pour les bâtiments écologiques ;

b) Les bâtiments anciens du Palais et le nouveau bâtiment H ont été déclarés, à l'issue de la phase de conception et à titre provisoire, respectueux des normes d'efficacité énergétique Minergie, programme de certification suisse pour les bâtiments à faible consommation d'énergie ;

c) Le centre énergétique du bâtiment E a été modernisé pour être connecté au réseau du lac Léman, une solution thermique 100 % renouvelable qui utilise la température de l'eau du lac pour refroidir et chauffer les bâtiments du campus (ibid., par. 45 et 46).

21. Le Comité consultatif prend note de l'objectif révisé de réduction de la consommation d'énergie de 11,5 % par rapport à l'objectif initial de 25 %, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour assurer une moindre consommation d'énergie compte tenu de l'augmentation potentielle des coûts énergétiques. Il compte que des informations actualisées sur les incidences environnementales et la réduction de la consommation d'énergie seront incluses dans le prochain rapport d'étape.

Technologies de l'information et des communications, dispositifs audiovisuels et systèmes de radiodiffusion et de conférence

22. Le Secrétaire général indique, dans son rapport, que les efforts de coordination avec le Service des technologies de l'information et de la communication de l'Office des Nations Unies à Genève s'étaient poursuivis afin d'assurer la continuité des activités du réseau informatique sur le campus pendant les travaux de rénovation, ainsi que pour veiller à ce que l'installation des équipements techniques dans leur configuration finale se déroule comme prévu. Des mesures supplémentaires de redondance du réseau informatique ont été prévues dans les nouvelles installations. En outre, il est désormais possible d'effectuer des mises à niveau régulières par modules, y compris pendant les heures de travail habituelles. Il est notamment prévu d'améliorer la capacité et la sécurité du réseau informatique et de communications et des équipements des salles de conférence, de traiter les transmissions vidéo et audio selon le protocole Internet standard et d'optimiser les opérations de soutien depuis un centre de contrôle. La conception des systèmes de radiodiffusion et de conférence a continué d'être mise à jour comme prévu, en collaboration avec l'entrepreneur chargé des travaux de rénovation, afin de mettre en place un studio de l'UNTV rénové qui soit en mesure de faire face à la demande accrue de diffusions sur le Web (ibid., par. 47 à 49).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur les réunions en personne, l'Office des Nations Unies à Genève avait commencé à adapter progressivement l'infrastructure de soutien technique à ses salles de conférence pour permettre l'interprétation simultanée à distance et les réunions hybrides. Une modification du cahier des charges avait été décidée pour les salles de conférence historiques qui étaient en cours de rénovation dans le cadre du plan stratégique patrimonial, afin de garantir que l'interprétation simultanée à distance et les réunions hybrides seraient possibles dans ces salles une fois rénovées. L'équipe chargée du projet a estimé la

valeur des modifications à environ 1 million de francs suisses pour la rénovation des bâtiments historiques et à 0,8 million de francs suisses pour la rénovation du bâtiment E, à couvrir dans le cadre du coût global maximum du projet.

24. Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur l'installation des technologies d'interprétation simultanée à distance et de réunions hybrides et les coûts connexes, ainsi que sur les enseignements tirés de la pandémie, seront fournies à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport, et incluses dans le prochain rapport d'activité. Le Comité formule d'autres observations sur ce point dans son rapport sur le plan des conférences.

IV. Financement

Accord de prêt avec le pays hôte

25. La totalité du montant de 125,1 millions de francs suisses provenant du prêt à taux zéro consenti par le pays hôte a été dépensée pour le nouveau bâtiment H. Ce nouveau bâtiment étant maintenant occupé depuis mai 2021, le remboursement sur 50 ans du prêt a commencé en décembre 2021. Le remboursement de la partie du prêt destinée à la rénovation devrait commencer à la fin du mois de décembre 2025, c'est-à-dire l'année durant laquelle les travaux de rénovation du bâtiment E devraient être achevés. Les remboursements du prêt ont donc été inscrits au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022 et 2023 (ibid., par. 68 à 70). **Le Comité consultatif remercie de nouveau le Gouvernement suisse du soutien constant qu'il apporte au plan stratégique patrimonial depuis son lancement.**

Dons des États Membres

26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les dons ou autres contributions promises ou potentielles au projet de plan stratégique patrimonial en octobre 2022, notamment de la part de la Chine, de l'Allemagne, de Monaco, de la République de Moldova, du Monténégro et d'Andorre, ainsi que les travaux sur les salles réalisés en dehors du projet qui ont été financés par des États Membres, notamment le Kazakhstan, le Maroc, le Qatar, la Fédération de Russie et les Émirats arabes unis. **Le Comité consultatif remercie les États Membres pour leurs contributions supplémentaires et encourage le Secrétaire général à étudier des solutions similaires pour d'autres projets de construction.**

Gestion des imprévus

27. Le Secrétaire général indique, dans son rapport, que la gestion des imprévus continue de reposer sur l'analyse prévisionnelle effectuée par le cabinet indépendant de gestion des risques. Dans le cadre du projet, on a opté pour un modèle consistant à recalculer les risques chaque trimestre au moyen de la méthode de simulation de Monte-Carlo et de logiciels spécialisés, en se fondant sur l'inventaire des risques recensés, la probabilité de leur occurrence et les coûts qu'ils pourraient entraîner. Le niveau de référence choisi pour ce projet, qui est celui en vigueur dans le secteur, correspond à une provision suffisante pour couvrir toutes les combinaisons possibles de risques et d'incertitudes à un niveau de confiance de 80 %. Le montant des provisions pour imprévus à prévoir pour réaliser le budget dans les limites de l'enveloppe budgétaire est actuellement de 75,1 millions de francs suisses, ce qui correspond à un niveau de confiance de 53 %. Des budgets d'urgence de 75 millions de francs suisses et 82,5 millions de francs suisses seraient nécessaires pour atteindre les objectifs de niveau de confiance de 50 % et 80 %, respectivement, dont le Comité

des commissaires aux comptes a recommandé le suivi. Un niveau de confiance de 80 % est également l'objectif de l'Organisation pour les projets de construction mondiaux. Ainsi, les provisions pour imprévus d'un montant de 82,5 millions de francs suisses (valeur de P80), qui seraient requises pour atteindre l'objectif de l'Organisation, dépassent actuellement les coûts approuvés du projet de 7,4 millions de francs suisses (ibid., par. 71 à 73).

28. La stratégie d'atténuation élaborée avant la pandémie de COVID-19 consistait à tirer parti de la phase préalable aux travaux prévue dans le contrat de rénovation des bâtiments historiques (environ 50 % de la valeur des travaux de construction) pour se faire une idée précise du prix de marché de chacune des composantes du projet. De plus, le contrat à prix maximum garanti pour les travaux de rénovation et les travaux de construction du bâtiment E prévoit un dispositif de partage des économies dans le cadre duquel l'entrepreneur est incité à livrer le projet à un prix inférieur à ce prix pour toucher une part du montant économisé. Il convient de noter que tout avenant apporté au contrat fera tout de même augmenter le prix maximum garanti qui a été convenu, comme c'est le cas pour tous les contrats (ibid., par. 74 et 75). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les demandes de prolongation de délai présentées par les entrepreneurs pouvaient également augmenter le prix du contrat global, si elles étaient acceptées par le maître de l'ouvrage.

29. Au total, un montant de 7,8 millions de francs suisses de provisions pour imprévus a été utilisé au cours de la période considérée, principalement pour couvrir : les variations touchant les travaux de rénovation du Palais historique comme suite à l'évolution de la situation sur le chantier (4,4 millions de francs suisses) ; les variations touchant le bâtiment H comme suite à l'évolution de la situation sur le chantier alors que cette partie du projet arrive à son terme (1,3 million de francs suisses) ; la reconfiguration du bâtiment temporaire des conférences (0,2 million de francs suisses) ; des coûts supplémentaires au titre des études techniques (1,8 million de francs suisses) ; d'autres changements de moindre importance représentant 0,2 million de francs suisse. Le montant estimatif total des coûts de base finals du projet (hausse des coûts comprise) est passé de 738,6 millions de francs suisses en 2015 à 758,4 millions de francs suisses. Il s'agit toutefois d'une diminution de 38,5 millions de francs suisses par rapport au montant énoncé dans le rapport annuel précédent. Sur le montant de la provision pour imprévus comprise dans le coût estimatif du projet, le montant total engagé et prélevé à ce jour s'élève à 47,5 millions de francs suisses, ce qui correspond à 7,8 millions de francs suisses pour 2022 et à un montant total de 39,7 millions pour la période allant de 2016 à 2021 (ibid., par. 79).

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général, le fonds de réserve avait été utilisé principalement pour les travaux de rénovation des bâtiments du Palais, notamment la remise en état du centre énergétique de l'Office des Nations Unies à Genève afin de se conformer à la réglementation locale en matière d'économies d'énergie et les modifications apportées à l'infrastructure de la boucle de refroidissement des bâtiments A et D. Le tableau ci-dessous présente les montants ventilés :

Tableau

Utilisation du fonds de réserve depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général

(En milliers de francs suisses)

Changements apportés à la rénovation du Palais des Nations	2 787
Autres changements opérationnels	30
Total	2 817

Modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions et monnaie utilisée

31. Dans sa résolution [76/246](#), l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial, durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, de même que celui de la question de la monnaie qui servirait au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel à cette occasion. Le Secrétaire général fournit des informations sur ces questions aux paragraphes 81 à 88 de son rapport.

32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé des avantages et des inconvénients du choix du franc suisse comme monnaie de calcul. L'ouverture de crédit et la mise en recouvrement en francs suisses réduiraient l'exposition au risque de change résultant des différences de dénominations monétaires entre les fonds entrants provenant des contributions des États Membres et les fonds sortants liés aux décaissements du projet, qui étaient principalement en francs suisses. Toutefois, bien qu'il soit prévu que les risques liés aux taux d'intérêt négatifs diminuent au cours de l'année prochaine en raison du climat économique actuel de taux d'intérêt élevés, et bien que ces risques aient été gérés et atténués jusqu'à présent, les montants évalués et versés en francs suisses, dans la mesure où les soldes résultants dépasseraient certains seuils, pourraient être soumis à des taux d'intérêt négatifs. Enfin, il convient de noter que les processus et systèmes actuellement utilisés au sein de l'Organisation pour l'émission des avis de mise en recouvrement, ainsi que pour la comptabilité et l'établissement de rapports sur l'état des contributions, étaient jusqu'à présent fondés sur la monnaie stipulée à l'article 3.10 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. En conséquence, ils n'avaient pas été adaptés pour traiter les contributions mises en recouvrement et reçues dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Si la mise en recouvrement s'opérait en francs suisses, des modalités ad hoc (telles qu'une feuille de calcul ou des bases de données séparées) devraient être mises en place pour l'avis de mise en recouvrement et les rapports y afférents. Le montant final des crédits ouverts en dollars par les États Membres serait recalculé sur la base du taux de change entre le franc suisse et le dollar qui serait approuvé pour 2023. Si les États Membres décidaient que l'ouverture des crédits et la mise en recouvrement seraient faites en francs suisses, un achat anticipé de francs suisses ne serait pas nécessaire. Quant à l'ouverture des crédits et à la mise en recouvrement en dollars, le Secrétariat a, depuis le début du projet, et comme autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/246](#), acheté des contrats à terme en francs suisses au taux de change prévu dans le budget afin d'atténuer les risques de change. Le Secrétariat entend continuer à le faire si l'Assemblée décide de poursuivre l'ouverture de crédits et la mise en recouvrement en dollars pour le projet.

33. Le Comité consultatif réitère qu'il est d'avis que ce sont des questions de politique générale qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ([A/76/7/Add.15](#), par. 31 ; [A/75/7/Add.12](#), par. 27 ; [A/74/7/Add.13](#), par. 23 ; [A/73/576](#), par. 35 ; [A/72/7/Add.25](#), par. 27).

V. Questions diverses

A. Valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève

34. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la Fondation pour la Cité de la musique de Genève a formellement notifié à l'Office des Nations Unies à Genève,

à la fin de décembre 2021, sa décision de résilier le contrat de bail de 90 ans et qu'en conséquence, aucun revenu locatif supplémentaire ne sera perçu en 2022, et le terrain et la Villa resteront à la disposition de l'Organisation (A/77/492, par. 93). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le bail était d'un montant total de 25,6 millions de francs suisses, et que deux paiements annuels de 284 444 francs suisses (soit un total de 568 888 francs suisses) avaient été reçus en 2020 et 2021. Conformément à la décision pertinente de l'Assemblée générale, les paiements ont été comptabilisés comme des recettes au chapitre 2 du budget-programme des années concernées.

35. Au paragraphe 94 de son rapport, le Secrétaire général indique que l'Office des Nations Unies à Genève possède également une des parcelles sélectionnées pour la valorisation, qui est louée à l'École internationale de Genève. Le bailleur a donné son préavis, et le terrain pourra être occupé à compter du 1^{er} septembre 2023. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, face à l'augmentation du loyer du site actuel, ainsi qu'à une baisse de la demande d'admission d'enfants en bas âge, l'école a décidé qu'il était plus rentable de construire une extension de son site actuel de Saconnex à proximité, regroupant ainsi ses écoles primaires et secondaires sur le campus des Nations. Il a en outre été informé que, le 1^{er} septembre 2022, l'Office avait publié une demande d'informations sur des locataires potentiels, avec une date de clôture fixée au 30 septembre. L'Office a reçu sept réponses, qu'il est en train d'examiner. Si la valorisation n'était pas entreprise, le bâtiment et le terrain pourraient être réaffectés pour répondre aux besoins à long terme de l'Office, comme espace pour activités d'apprentissage ou pour archives dédiées. L'utilisation du bâtiment et du terrain pourrait permettre à l'Office de supprimer les bâtiments temporaires obsolètes existants, tels que l'Annexe Bocage, qui sont situés sur le reste du campus et qui ont des coûts de maintenance élevés. **Notant la proximité du site avec l'Office des Nations Unies à Genève, le Comité consultatif compte que de plus amples informations sur les locataires potentiels et les possibilités d'utilisation interne du site seront fournies dans le prochain rapport d'étape.**

36. Le Secrétaire général indique, dans son rapport, que, compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session de ne pas approuver les crédits demandés pour les services de consultation relatifs à la valorisation pour 2022 et de réfléchir à la possibilité d'allouer les ressources demandées au titre des services de consultants en valorisation, d'un montant de 55 800 dollars, il n'a pas été en mesure de progresser notablement dans l'actualisation de la stratégie de valorisation. Le retrait de la proposition de bail favorable pour le site de la Villa des Feuillantines a pour conséquence que le montant global sur lequel il est désormais réaliste de compter pour financer la stratégie de valorisation est susceptible d'être réduit à court ou moyen termes. Compte tenu de l'évolution de la situation, la stratégie de valorisation devra être mise à jour, ce qui nécessitera un montant supplémentaire estimé à 19 200 dollars. Le Secrétaire général demande à nouveau que l'Assemblée approuve les activités de conseil relatives à la mise à jour de la stratégie de valorisation et, en plus des montants supplémentaires demandés, autorise des dépenses d'un montant total révisé de 75 000 dollars au titre des honoraires de consultants supplémentaires, à imputer sur le chapitre 2 des recettes du budget-programme de 2023, sachant que le montant inscrit à ce chapitre avait été estimé à 22,4 millions de dollars au titre de 2023, dont 2,3 millions de dollars générés par l'Office des Nations Unies à Genève (ibid., par. 97 et 98).

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation de 75 000 dollars demandée pour 2023 s'expliquait par un niveau d'activité accru et des services de consultants prolongés en raison de plusieurs faits nouveaux survenus depuis que la stratégie avait été approuvée, comme le retrait de la proposition de bail favorable pour la Villa des Feuillantines. Si l'Assemblée générale

décidait de ne pas poursuivre la valorisation de ces terrains, le bâtiment de la Villa des Feuillantines aurait besoin à brève échéance d'une rénovation importante pour continuer à être utile à l'Organisation. Le Comité a également été informé que les compétences requises en matière de conseil n'étaient pas disponibles en interne.

38. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait déjà vu l'intérêt qu'auraient les activités de conseil proposées et qu'il avait recommandé que les dépenses de 55 800 dollars qui seraient engagées à ce titre soient financées au moyen des revenus locatifs versés par les nouvelles entités qui s'étaient installées dans le complexe du Palais pendant la période considérée (A/76/7/Add.15, par. 22 et 34). Il n'est cependant pas entièrement convaincu que l'augmentation des ressources demandées pour 2023, soit 75 000 dollars, soit justifiée et recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver les crédits demandés pour les services de consultants en valorisation à hauteur de 55 800 dollars pour 2023, l'estimation des recettes totales prévues au chapitre 2 des recettes devant donc être ajustée en conséquence. Il compte également que des informations plus détaillées sur le plan, le calendrier et l'étendue des travaux consultatifs seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport.

B. Projets non prévus dans le cahier des charges

Nouveau centre des visiteurs

39. En ce qui concerne le nouveau centre des visiteurs qui sera situé dans l'enceinte du Palais, le Secrétaire général indique que le processus d'appel d'offres de la fondation privée à but non lucratif qui finance le nouveau centre a pris du retard, la fondation ayant informé l'Office des Nations Unies à Genève que l'estimation des coûts devait être affinée, étant donné que l'estimation révisée avait fait apparaître un montant plus élevé et supérieur aux ressources financières dont elle disposait. La fondation procède actuellement au réexamen du cahier des charges et recherche les adaptations possibles et les options envisageables sur la base de l'analyse de la valeur, l'objectif étant de rendre possible la réalisation du projet. Une fois l'étude achevée, un calendrier de construction révisé sera défini et une proposition actualisée sera présentée à l'Office, à l'automne de 2022. La fondation se montre toutefois optimiste et prévoit l'ouverture du centre en 2024. L'exploitation du nouveau centre devrait être sans incidence financière pour les États Membres (A/77/492, par. 106 à 108). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'après avoir reçu un retour d'informations sur le concept révisé qu'elle avait présenté au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève en octobre 2022, la fondation procéderait à de nouveaux travaux de conception et à l'analyse de rentabilité correspondante, et présenterait un nouveau plan au Directeur général en mars 2023. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les progrès accomplis pour le centre des visiteurs figureront dans le prochain rapport d'étape.**

Extension de la principale gare ferroviaire de Genève et de ses voies ferrées

40. Le Secrétaire général indique qu'un accord-cadre a été signé en 2019 par les Chemins de fer fédéraux suisses, l'Organisation des Nations Unies, représentée par l'Office des Nations Unies à Genève, et la Ville de Genève, prévoyant l'occupation temporaire et la cession de terrains appartenant à l'ONU aux fins de l'extension des voies ferrées de Genève. Un accord complémentaire a été signé en juillet 2021 par les Chemins de fer fédéraux suisses et l'Organisation, précisant le détail du projet, ses incidences et les compensations prévues pour l'ONU. Ultérieurement, les Chemins de fer fédéraux suisses ont informé l'Office qu'en raison des modifications apportées au projet original, il n'était pas prévu que les travaux débutent avant 2027 (ibid.,

par. 109 et 110). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le projet d'extension des voies ferrées de Genève seront communiquées dans le prochain rapport d'étape.**

Crèche

41. Au paragraphe 111 de son rapport, le Secrétaire général indique que, suite à l'étude de faisabilité entreprise au début de 2021 pour l'Office des Nations Unies à Genève et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en vue de la construction d'une crèche sur un terrain appartenant à l'Office, le projet demeure en suspens dans l'attente d'un nouvel examen et d'une décision de l'OMPI, qui doit déterminer si elle désire ou non aller de l'avant et engager sa réalisation. Ainsi, aucun progrès n'a été fait à cet égard au cours de la période considérée. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la décision de procéder à un nouvel examen était principalement fondée sur le souhait de l'OMPI de mieux comprendre les besoins des parents après la pandémie de COVID-19. En effet, un plus grand nombre d'employés ayant désormais recours au télétravail, une crèche proche de leur lieu de travail pourrait être devenue moins attrayante. Le Syndicat du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève avait conclu des accords, sans subvention, pour l'ouverture de crèches proches du campus de l'Office, ce qui avait aidé les parents. Dans le même temps, les autorités suisses souhaitaient que les parents placent leurs enfants dans des structures proches de leur domicile, et non de leur lieu de travail. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les plans de construction d'une crèche figureront dans le prochain rapport d'étape.**

VI. Conclusion

42. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note du présent rapport ;
- b) Arrêter les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions pour le plan stratégique patrimonial et décider de la monnaie à utiliser dans le calcul des crédits et des contributions ;
- c) Approuver la création d'un compte spécial pluriannuel pour le projet ;
- d) Approuver les prévisions de dépenses concernant les activités de conseil relatives à la mise à jour de la stratégie de valorisation, d'un montant de 75 000 dollars pour 2023, ainsi que la réduction correspondante du montant total des prévisions de recettes inscrites au chapitre 2 des recettes, à ramener de 22 352 200 dollars à 22 277 200 dollars.

43. **Sous réserve des recommandations et observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.**